



PLUS AUCUNE NÉGOCIATION pour les salarié·e·s de la CCNT 66/79/CHRS !!!

La Commission Mixte Paritaire du 21 mars 2023 a montré, une fois de plus, la détermination du syndicat employeur NEXEM et de leur Confédération AXESS à laisser pourrir la situation des salarié·e·s de notre secteur !

LES REVENDICATIONS PORTÉES PAR LA CGT :

- Augmentation significative de la valeur du point (qui devrait être à 5,86 euros si nous avons suivi l'augmentation du SMIC et l'inflation)
- Mise en place des 183 euros pour toutes et tous
- Assistants familiaux : sécuriser les conditions de travail et de rémunération
- Surveillant·e·s de nuit qualifié·e·s et maitresses de maison : reclassement dans les grilles du personnel socio-éducatif avec les droits inhérents
- Améliorer les garanties collectives existantes

Les réponses du syndicat employeur se résument par un mépris exacerbé sur toutes les thématiques abordées :

NOUS AVONS MANDAT POUR NÉGOCIER EXCLUSIVEMENT DANS LE CADRE DE LA BASSMS

Autrement dit, les employeurs refusent toute avancée pour les plus de 320 000 salarié·e·s de notre convention et préfèrent se concentrer sur leur projet de Convention Collective Unique au rabais !



**LA CGT CONTINUERA DE PORTER
SES REVENDICATIONS ET NE LÂCHERA RIEN
FACE AU SYNDICAT EMPLOYEUR MÉPRISANT**



Retrouvez toute l'actualité fédérale sur www.sante.cgt.fr

Bulletin de contact et de syndicalisation
Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail :